

LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
DU DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE

Vendredi 8 décembre 2017



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



9h15 - 9h30 : Propos introductifs
Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

9h30 - 10h00 : Le renforcement des autorités nationales de concurrence
Pierre GOFFINET, Avocat, Ancien auditeur auprès de l'autorité belge de la concurrence, Barreau de Bruxelles
Débats : 10h00 - 10h15

10h15 - 10h45 : La transposition française de la directive 2014/104/UE
Eric MORGAN de RIVERY, Avocat, Barreaux de Bruxelles et Paris
Débats : 10h45 - 11h00

11h00 - 11h15 : Pause

11h15 - 11h45 : E-commerce : Résultats de l'enquête sectorielle et Ententes présumées dans le secteur du commerce en ligne
Thomas KRAMLER, Chef de secteur, Task Force Digital Single Market, DG Concurrence, Commission européenne
Débats : 11h45 - 12h00

12h00 - 12h30 : Abus de position dominante dans le secteur numérique
Adrien GIRAUD, Avocat, Barreaux de Bruxelles et Paris
Débats : 12h30 - 12h45

12h45 - 14h00 : Déjeuner sur place

14h00 - 14h30 : Derniers développements en matière d'Aides d'Etat à caractère fiscal
Benoît Le BRET, Avocat, Barreau de Paris, établi à Bruxelles
Débats : 14h30 - 14h45

14h45 - 15h15 : Actualités du droit des concentrations en 2017
Stéphane HAUTBOURG, Avocat, Barreau de Bruxelles
Débats : 15h15 - 15h30

15h30 - 15h45 : Pause

15h45 - 16h15 : Aspects internationaux de la concurrence
François-Charles LAPREVOTE, Avocat, Barreaux de Paris et Bruxelles
Débats : 16h15 - 16h30

16h30 : Propos conclusifs
Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

ENTRETIENS EUROPÉENS

« LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DU DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE »

VENDREDI 8 DECEMBRE 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Participation aux frais par personne : 210 € TTC**

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

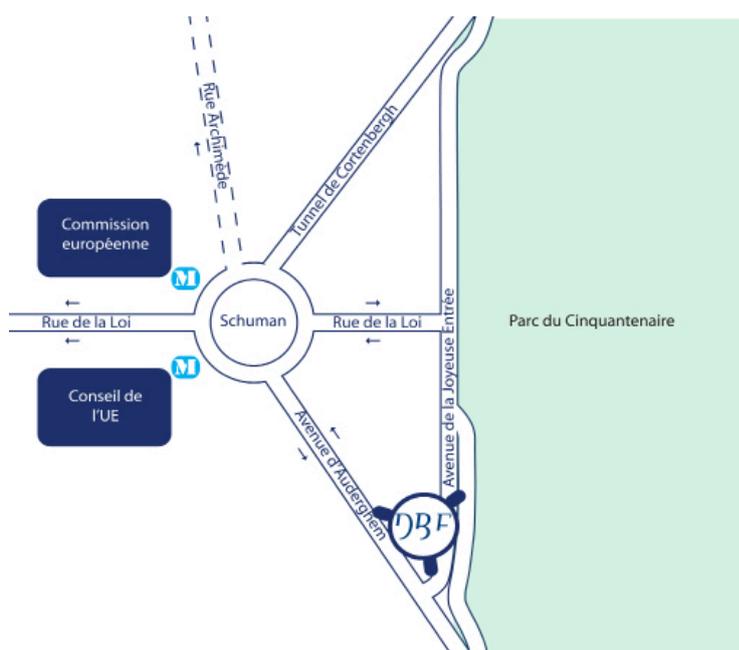
Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire. Seront délivrées au cours de cet événement 7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.

Pour les avocats français libéraux, les droits d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL, dans la limite des critères applicables au titre de l'année 2017.



En partenariat avec :



Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7
heures de
formation
validées !**